



ASSEMBLEE ANNUELLE COOP de FRANCE – Métiers du grain

9 novembre 2009

Discours prononcé par Hubert GRALLET,
Président de COOP de FRANCE – Métiers du grain

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En 2003 nous avons, ensemble et en présence de Jean-Pierre RAFFARIN, créé COOP de FRANCE. En 2006 nous avons formellement décidé de fusionner quatre de nos fédérations de coopératives, dont la notre, dans la nouvelle confédération. En avril 2009 nous avons franchi une étape décisive de ce processus en nous rassemblant sous un même toit au 43 rue Sedaine.

C'est un acte fort, qui doit nous permettre de porter haut la voix de la coopération agricole, au moment où le modèle économique dominant basé sur la dérégulation et le court terme montre ses limites.

C'est un acte fort mais qui ne renie pas les spécificités de chacun de nos métiers. Bien au contraire, l'enrichissement mutuel que nous apporte le travail en commun au sein de COOP de FRANCE nous renforce pour mieux défendre les intérêts des coopératives de chaque secteur.

Demain matin, le ministre de l'Agriculture nous fera l'honneur d'être parmi nous. Les propos que je tiens devant vous cet après-midi lui sont bien entendu également destinés.

Pour les coopératives de collecte et d'approvisionnement, l'année 2009 a été une fois de plus riche en événements. En disant cela j'ai conscience de me répéter, et je suis certain de le refaire l'an prochain, tant il est vrai que les rythmes s'accélèrent, que ce soit sur le plan législatif, réglementaire mais également sur le plan de notre environnement économique.

Force est en effet de constater que nous vivons une période particulièrement chahutée. La crise économique engendrée par les dérèglements financiers d'hier n'épargne aucun pays, aucun secteur. Ceux qui se croient à l'abri aujourd'hui grâce aux plans de soutien ou de relance gouvernementaux s'apercevront bientôt que nous en paierons collectivement l'addition budgétaire pendant plusieurs années.

Autre triste réalité qui nous concerne au premier chef : la crise agricole. Elle non plus n'épargne pratiquement aucun secteur. Elle est certainement en partie imputable au ralentissement de l'économie, mais également à la volonté de dérégulation à l'œuvre en Europe depuis plusieurs années en matière de politique agricole, j'y reviendrai.

Je voudrais tout d'abord évoquer une évolution législative majeure pour nos coopératives dans leur activité d'approvisionnement : les fameuses lois Grenelle. La première, qui a été adoptée en juillet dernier, fixe les principes des décisions prises à l'issue du Grenelle de l'environnement. La seconde, encore en discussion au Parlement, en fixe les modalités de mise en œuvre. Ces lois, ainsi que les mesures du plan Ecophyto 2018, portent plusieurs évolutions profondes pour l'activité de distribution et de conseil en protection des plantes. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit de dispositions prises en application de directives européennes. Mais pour une fois la France a été plus vite que ses voisins, faisant peser sur son agriculture des contraintes que ne connaissent pas ses concurrents.

Je voudrais évoquer plus particulièrement la réforme de l'agrément distributeur, le certiphyto et les réseaux d'épidémiologie-surveillance.

La réforme de l'agrément, nous l'appelions de nos vœux, et nous y travaillions avec le ministère de l'Agriculture depuis plusieurs années. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'encadrer les métiers de distribution et de conseil en phytosanitaire de façon à les professionnaliser. Là où hier il suffisait de souscrire une assurance en responsabilité civile et de disposer d'une personne formée pour dix salariés, il faudra désormais que l'entreprise soit certifiée sur la base d'un référentiel portant sur toutes les activités concernées. Parmi celles-ci, le conseil et la préconisation sont certainement les plus importantes. C'est d'ailleurs pour anticiper cette évolution, rappelons le, que COOP de FRANCE a mis en place la Charte du Conseil Coopératif, largement adoptée par les coopératives.

Le Certiphyto, quant à lui, répond à une obligation de formation de tous les métiers de distribution, préconisation et utilisation de produits phytosanitaires instituée par la directive européenne. Il s'agit ni plus ni moins que de former l'ensemble des personnes concernées, c'est-à-dire notamment tous les agriculteurs mais également les conseillers de nos coopératives. La tâche est considérable par le nombre de personnes concernées. Le certiphyto sera le certificat personnel qui attestera du niveau de formation de son titulaire. COOP de FRANCE – métiers du grain est associée à la phase expérimentale qui doit se dérouler d'ici à la mi-2010 et a accompagné les coopératives et fédérations régionales qui ont souhaité s'inscrire en tant que centre de formation.

La mise en place des réseaux d'épidémiologie-surveillance répond également à l'un des axes du plan écophyto 2018. Mais ce n'est pas la seule raison de leur création. Il s'agit d'abord de pallier le désengagement de l'Etat et l'arrêt du dispositif des avertissements agricoles. Désormais confiés aux professionnels sous la tutelle des DRAAF, ces réseaux sont chargés d'organiser le recueil de données d'observation sur le terrain, de les rassembler et les traiter en vue de la publication de Bulletin de Santé du Végétal, le fameux BSV.

Les coopératives, grâce à leur réseau dense de conseillers de terrain, constituent une des forces majeures d'observation et de conseil technique. Elles doivent pouvoir, dans chaque région, participer activement au Comité régional d'épidémiologie-surveillance ainsi qu'aux divers comités de rédaction des BSV. Les coopératives abordent positivement ce nouveau dispositif mais ne pourront y contribuer pleinement que dans la mesure où elles sont associées aux décisions prises au niveau régional et que la contribution de chacun est répartie avec équité. COOP de FRANCE – métiers du grain veillera à ce que les modalités de mise en œuvre dans les régions, au départ très disparates, respectent les principes établis par le ministère de l'Agriculture.

Que ce soit au titre de leur activité de collecte ou de leur activité approvisionnement, nos entreprises ont une préoccupation constante : la maîtrise des risques industriels liés à leurs installations.

Les actions de Coop de France – Métiers du grain dans ce domaine visent à proposer des outils pour réduire les risques à la source et anticiper les évolutions réglementaires.

Ainsi, un effort particulier a porté sur la **gestion du retour d'expérience** avec la réalisation d'une analyse annuelle de l'accidentologie. En partenariat avec l'INERIS, nous avons développé des méthodes de traitement des presque accidents et incidents. Ces différents travaux se sont accompagnés d'un séminaire « accidentologie et retour d'expérience » organisé conjointement avec le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles du ministère de l'Ecologie.

Constatant que de nombreux incidents avaient lieu lors d'interventions extérieures dans nos installations, Coop de France a réalisé et mis à disposition de ses adhérents un film de sensibilisation aux risques d'incendie et d'explosion, destiné à leurs salariés bien sûr mais surtout aux saisonniers, aux intérimaires, et aux sociétés extérieures.

Dans la lignée du Guide Silo, dont le succès est attesté par le nombre de consultations internet, Coop de France réalise deux nouveaux guides professionnels, portant sur les règles de stockage des produits phytopharmaceutiques et sur l'intervention en cas d'incendie dans les installations de stockage. Ces documents sont établis sur la base d'un travail de concertation entre experts et représentants de la profession.

A côté de ces actions proactives, Coop de France reste vigilant vis-à-vis des évolutions réglementaires en cours. Cette année a été dominée par la modification de l'arrêté du 10 janvier 1994, relatif au stockage d'engrais. Nos principaux sujets d'inquiétude portent sur des prescriptions techniques qui conduiraient à proscrire le bois et le bitume de nos installations. Dans ce contexte, Coop de France et les différentes fédérations professionnelles concernées tiennent à rester force de proposition. Ainsi, des argumentaires techniques, économiques et juridiques ont été fournis au ministère de l'Ecologie et ont déjà permis de faire évoluer le projet de texte. Coop de France restera fortement mobilisé sur ce sujet dans les mois qui viennent en veillant à défendre les intérêts de ses adhérents, dans le strict respect de la sécurité de l'environnement, des installations et des personnes.

S'il est un sujet que je souhaiterais ne plus avoir, année après année, à traiter dans mon discours d'assemblée c'est bien celui des **44 tonnes**. Le bon sens, le simple bon sens, aurait dû parler depuis longtemps. Transporter des céréales, ou tout autres produits pondéreux, en camion de 44 tonnes au lieu des 40 actuellement réglementaires c'est augmenter de près de 15 % le tonnage transporté par camion, réduire d'autant le nombre de camions sur les routes tout en réduisant d'environ 11% la consommation de carburant et le coût de transport par tonne.

Et que l'on ne nous dise pas que cela se ferait au détriment du transport ferroviaire ou fluvial. Chaque fois que cela est possible nous les utilisons en priorité et nous sommes les premiers à souhaiter leur développement. Mais il n'y a pas des lignes de chemin de fer en état de fonctionner partout, et encore moins de canaux. C'est donc bien de transports routiers non substituables dont il s'agit.

Mais sur ces sujets de fond, la conjoncture prend aujourd'hui le dessus. La crise que traverse l'agriculture s'explique en grande partie par l'effondrement des prix alors que les charges continuent de progresser. Ainsi, le prix des céréales a chuté de plus de 31% sur 12 mois, encore plus que le lait, -19%, et dieu sait si ce secteur connaît une crise profonde. La récolte 2009 a été bonne, certes, mais elle a été victime d'un effet ciseaux des prix particulièrement violent. En un an, le prix des engrais avait doublé !

Les coopératives sont aux premières loges, avant même les banquiers, pour constater la situation tendue des trésoreries des exploitations. Il est de leur responsabilité d'accompagner leurs adhérents dans cette phase difficile.

C'est pour cela que Coop de France a plaidé pour qu'un accord dérogatoire permette l'étalement sur 3 ans de la **réduction des délais de paiement** pour l'achat d'agrofouritures. La loi de modernisation de l'économie d'août 2008 stipule en effet que tous les délais de paiement doivent être ramenés à 60 jours maximum dès le 1^{er} janvier 2009. Elle prévoit toutefois que des accords sectoriels permettent d'étaler cette réduction sur 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2011. Coop de France a pris l'initiative de proposer à la Fédération du Négoce, à la FNSEA et aux Jeunes Agriculteurs de signer un tel accord et de le faire avaliser par décret du ministre des Finances. Sans remettre en cause le bien fondé de la loi, et la nécessité d'éradiquer ce mal français des délais de paiement excessifs, nous avons fait valoir que leur réduction brutale aurait des conséquences graves sur la trésorerie des exploitations agricoles compte tenu des délais actuellement pratiqués. Nous avons été entendus.

Une autre charge qui tombe mal : **la taxe carbone**. Le gouvernement propose qu'une part significative en soit remboursée aux agriculteurs, mais n'est-ce pas à minima un juste retour des choses ? En effet, s'il est un secteur qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre en fixant le CO2 atmosphérique c'est bien celui des productions végétales. C'est pourquoi nous demandons que cette mesure de remboursement aujourd'hui prévue pour la seule année 2010, que cette mesure soit pérennisée.

Par ailleurs, est-il normal que l'agriculteur qui sèche son maïs sur son exploitation bénéficie de ce remboursement, alors que le maïs que son voisin fait sécher par l'outil collectif de sa coopérative, avec vraisemblablement un bien meilleur rendement énergétique, la subira plein pot ?

A l'évidence, non. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement au projet de Loi de Finance pour 2010 visant à élargir le remboursement de la taxe aux collecteurs au titre de leur activité de séchage des grains et autres produits agricoles non transformés.

La taxe carbone, encore elle, serait exigible sur les **biocarburants** ? Ce serait un comble que de taxer, pour cause de lutte contre les gaz à effet de serre, les biocarburants qui, justement, ont un moindre contenu en carbone fossile ! Espérons que les sénateurs sauront corriger cette erreur.

Et puisque j'aborde la question des biocarburants, je voudrais m'y arrêter un instant. Tantôt ils sont encensés pour leur contribution à la lutte contre les gaz à effet de serre, tantôt ils sont voués aux gémonies en raison de leur effet supposé sur la hausse des prix agricoles. Les effets de balancier donnent le tournis, ... et la gueule de bois à ceux qui, il y a à peine trois ans, ont décidé de répondre aux encouragements gouvernementaux en investissant parfois lourdement dans des outils industriels. Ce n'est pas tolérable ! D'autant plus que si l'on pouvait suspecter les biocarburants d'avoir une part de responsabilité dans la hausse des prix de 2007, ce n'est plus possible aujourd'hui : la poursuite de leur développement n'a pas empêché l'effondrement des prix des grains.

Contribution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, amélioration de notre indépendance énergétique, apport d'une ressource protéique de qualité à l'élevage européen, les avantages de ce développement ne sont plus à prouver. Il faut trouver les moyens de pérenniser l'approvisionnement de ce secteur qui représentent, pour le bioéthanol, de l'ordre de 3 à 4 % de la production de céréales et en restitue un tiers au secteur alimentaire sous forme de ressource protéique pour nos élevages.

J'en viens maintenant à un sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui de **l'abandon des organisations de marché**. En 2007, au moment où Bruxelles faisait son Bilan de santé de la PAC, les meilleurs experts nous prédisaient que les prix seraient durablement élevés. Il n'y avait donc plus aucune raison de les soutenir. Pourquoi maintenir un prix d'intervention si les prix s'établissent 2 fois plus haut ?

Et pourquoi le supprimer ? Répondions nous à l'époque.

Je sais que cela ne se fait pas, mais je ne résiste pas à la tentation de lire ce que je disais à la même époque il y a deux ans :

« Les trop fortes variations fragilisent les filières, [...] Il ne faut pas que les hausses actuelles remettent en cause les engagements pris, **car si les prix ont flambé, ils peuvent redescendre tout aussi vite.** » Et dans notre rapport, nous soulignons que la part structurelle des causes de la hausse n'empêcherait pas les marchés de se retourner à nouveau dans un contexte de grande volatilité. Malheureusement nous ne pensions pas que les marchés nous donneraient raison aussi rapidement.

Je pense d'ailleurs ne pas trop prendre de risque en prédisant que les prix remonteront.

Mais personne n'a à gagner aux violents mouvements de va et vient que nous connaissons depuis 3 ans.

Si les pères de la PAC ont décidé qu'il fallait mettre des gardes fous aux marchés agricoles ce n'est pas par hasard. Nous savons tous ici, mais peut être que d'autres l'ignorent, que les céréales ne se récoltent qu'une fois par an, qu'une fois la récolte faite il n'y a plus de capacité d'ajustement de l'offre pendant 12 mois et que les hommes et les animaux doivent manger tous les jours ! On peut attendre un mois pour s'acheter une nouvelle paire de chaussure ou reporter le changement de sa voiture, mais les 6 milliards d'habitants de la planète doivent manger tous les jours !

La seule véritable solution à ce problème **c'est la constitution de stocks régulateurs**. D'ailleurs il n'y a guère qu'en Europe qu'on l'a oublié. Les Russes viennent d'instituer un mécanisme d'intervention, les Chinois reconstituent leurs stocks et l'Afrique rêve d'en disposer. Mais pas l'Union européenne ! Et pourtant, il y a à Bruxelles et à Strasbourg des voix qui s'élèvent pour défendre la régulation des marchés. Pour Paolo de Castro, le président de la commission agricole du parlement européen la PAC du futur doit être régulatrice. Et il est loin d'être le seul à penser que l'agriculture mérite une vraie Politique Commune.

Alors évidemment, face au démantèlement des politiques d'organisation de marché européennes, force est de constater que les facteurs d'incertitudes passent tous au rouge.

Au moment où se prépare la future loi de modernisation de l'agriculture, la question de la gestion des risques économiques est au centre des débats. Parmi les voies de maîtrise des risques les plus souvent cités reviennent les mots de *contractualisation* et *mutualisation*. Doit-on rappeler que ce sont les bases même de l'organisation des coopératives ?

Les coopératives qui, plus que jamais en ces temps difficiles, sont là pour accompagner les agriculteurs dans la durée, les aider à résister aux aléas du marché, les aider à regagner de la compétitivité, mais aussi, les aider à défendre leur image.

Je voudrais à ce propos dire combien je suis choqué par les attaques de plus en plus fréquentes et abusives contre le métier et l'image des agriculteurs, toutes productions confondues. Nos détracteurs pratiquent avec brio l'art de l'amalgame et de la désinformation. Leurs discours, matraqués de soi-disant reportages en film à grand spectacle, finit malheureusement par porter.

La défense de l'environnement, noble cause s'il en est, devient trop souvent prétexte à retirer systématiquement à l'agriculture ses moyens de produire, sans égard pour tous les efforts qui sont faits, sans en mesurer les conséquences.

En tant qu'organisations économiques des agriculteurs, les coopératives se doivent de les aider à être plus compétitifs. Le ministre de l'Agriculture va proposer au Parlement une Loi de Modernisation de l'Agriculture qui a pour ambition de redonner de la compétitivité à notre agriculture. Je lui dis : « Monsieur le Ministre, ne nous décevez pas ». Et quand le ministre déclare qu'il faut développer de nouveaux instruments de régulation dans le cadre d'une Politique Agricole Commune renouvelée, nous ne pouvons que l'approuver. « Allez-y Monsieur le ministre, sachez convaincre vos vingt-six collègues européens de ne pas brader notre agriculture aux seules lois de la concurrence débridée et de la recherche du gain à court terme dont on a vu les dégâts dans la sphère financière »

Je vous remercie de votre attention.